

ANNEXES

Annexe 1 - Granulométrie des sables dunaires selon deux transects est-ouest	I
Annexe 2 - Granulométrie des sables dunaires en fonction de la topographie	II
Annexe 3 - Fractions lourdes des sables dunaires	III
Annexe 4 - Fiche de relevés	
1) Situation du relevé, géomorphologie, topographie, pédologie, peuplement	IV
2) Relevé de végétation	V
3) Mode d'emploi	VI
Annexe 5 - Plan d'échantillonnage	VII - XVI

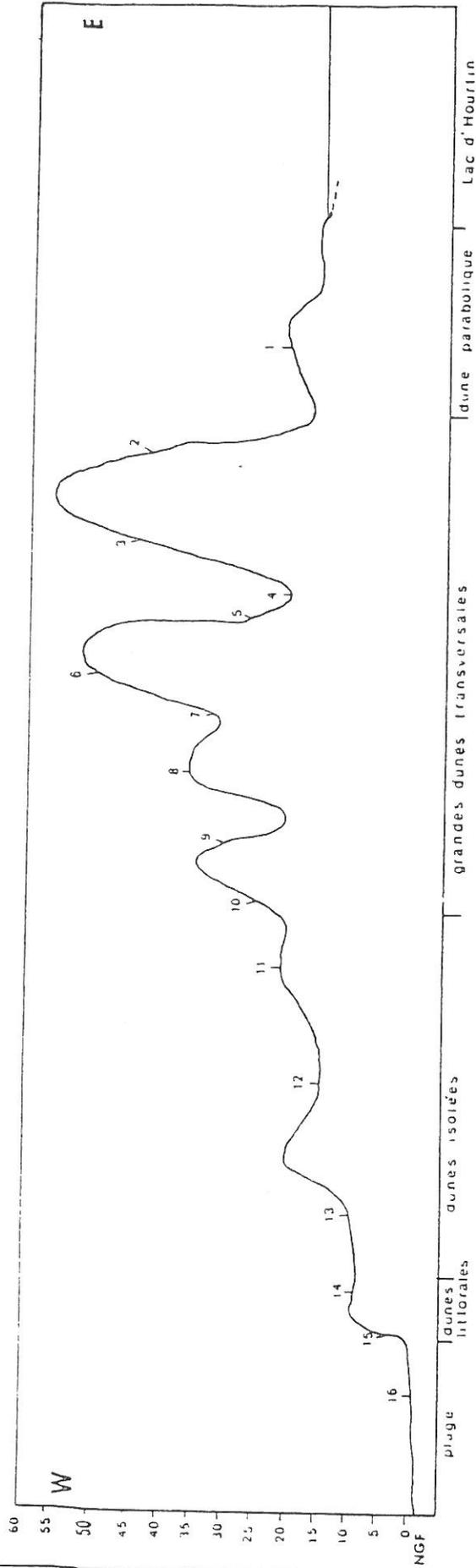
Type dunaire	localisation	Diamètre moyen (mm)	
		Hourtin	Seignosse
Parabolique	Secteur EST	0,29	0,22
		0,27	0,28
		0,29	0,33
		0,30	
Transversale	Secteur EST	0,33	0,54
		0,33	
En dôme	Secteur EST	0,34	—
		0,33	
		0,33	
		0,34	
Littorale	Secteur OUEST	0,32	0,32

Annexe 1 : Granulométrie des sables dunaires
selon deux transects Est-Ouest

- à Hourtin, d'après TAVARES, 1976
- à Seignosse, d'après DUPLANTIER, 1976

Annexe 2 : Granulométrie des sables dunaires en fonction de la topographie (d'après TAVARES, 1976).

La D5 correspond aux 5 % des grains les plus grossiers.



N° ECHANTILLON	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1
Ø moyen (mm)		0,31	0,30	0,30	0,32	0,33	0,31	0,31	0,29	0,30	0,30	0,28	0,35	0,32	0,31	0,31
D5 moyenne (mm)		0,46	0,46	0,47	0,55	0,47	0,47	0,46	0,40	0,45	0,44	0,39	0,48	0,48	0,42	0,44

	Tourmaline	Zircon	Grenat	Rutile	Anatase	Sphère	Staurolite	Disthène	Andalousite	Sillimanite	Chloritoïde	Epidote	Amphibole	Angite	Pigeonite	Hypersthène	Cordouan	Teneurs pondérales %
Pointe de Grave	15	1	22			1	24	1	15			1	2	16		2		8,88
La Claire	12	1	23	1		+	29	+	11			4	1	15		2	1	16,29
Les Huites	10	6	31	1			21	+	13			2	1	13		1	1	15,81
L'Amélie	15	1	23	+	+	1	19	2	16		+	4	4	12		2	1	10,19
Lacantau	20	3	23	+	+	3	19	1	19			3	1	6		2		6,21
Cap-Fenet	13	1	16	+	+	1	12	+	17		+	4	3	30		3		1,28
Pillar	11	7	28	+		1	23	+	7		+	2	1	19		1		10,64
Mimizan	17	1	21	+		1	15	+	24		+	6	2	21		2		17,59
Vieux-Boucau	18	2	19	1		1	10	+	4		+	7	5	29		3	+	0,59
Labenne	5	3	12	+	1	2	14		18			16	13	12		2		0,76
Anglet	5	1	3	1		+	4	+	9			19	40	3		+	+	3,06
Hendaye	6	2	+	1	+	1	+		+			25	21			+	+	2,10

d'après DUPLAIX (1956), in AMINI, 1979

Annexe 3 - Fractions lourdes des sables dunaires (en %)
(Le signe + indique <0,5 %)

Fiche de relevé - 3) Mode d'emploi

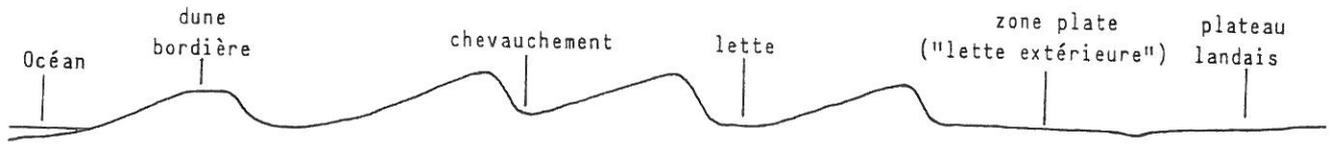
1/ Localisation du point de relevé

- point n° : n° du relevé sur le transect (en partant de l'Est) + n° de transect.
- transect n° : voir plan d'échantillonnage (et cartes 1/25 000).
- carte 1/25 000 : chiffraison IGN (ex.: 13_37 E pour la carte "Arcachon")
- latitude : repérée par rapport au quadrillage kilométrique "Lambert III" (chiffrée en noir sur la carte au 1/25 000).
- distance par rapport à la mer : mesurée sur la carte 1/25 000 à partir de la courbe de niveau 0 NGF.

2/ Géomorphologie

- dune moderne : type indifférencié ou barkhanoïde.
- dune ancienne : (parabolique, en trainée, en rateau; sauf en Marensin).

3/ Topographie



- chevauchement : indiquer l'orientation de son axe.
- altitude : valeurs approximatives déduites de celles des points cotés sur la carte 1/25 000.

4/ Pédologie

- horizons superficiels observés sur un profil de 30-40 cm de profondeur ; prélèvement à la tarière par la suite.
- compacité : indiquer le degré de tassement ou de compacité (horizons Baliotiques).
- mycorrhization : mise en évidence par la rétention de grains de sable sur les racines fines de pin.

5/ Peuplement

- coupe : correspond aux "coupes vieilles" (peuplement non réinstallé plusieurs années après la coupe de régénération).
- S.T. (surface terrière) du peuplement : mesurée à l'aide du relascope de Bitterlich.
- circonférence moyenne : déterminée à partir des valeurs mesurées sur 10-15 arbres de la placette de 400 m² (selon la densité du peuplement).
- longueur des aiguilles : longueurs minimum, maximum et moyenne mesurées sur une petite poignée d'aiguilles prélevées au sol en différents points de la placette.
- hauteur (totale) et circonférence : déterminée sur le plus gros et le plus petit des 4 plus gros arbres de la placette.
- âge : déterminé à partir de la date de régénération reportée dans le sommier de la forêt domaniale ou communale bénéficiant du régime forestier ; déterminé par carottage à la tarière dans les autres cas.

Annexe 5

PLAN d'ECHANTILLONNAGE : p. VIII à XVI, réparties du nord au sud

